

COMITE SYNDICAL

Année 2009
4ème séance

**VŒUX DU SICUCV
CONCERNANT LA TRANSFORMATION PAR LE SYCTOM
DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS D'IVRY - PARIS XIII**

Dans le cadre du débat public particulier, mis en œuvre du 4 septembre au 21 décembre 2009, par la Commission nationale du débat public, portant sur le devenir du site de traitement et valorisation énergétique des déchets ménagers du SYCTOM à Ivry-sur-Seine, le Syndicat de chauffage urbain de Choisy-Vitry a pris connaissance du dossier présenté par le SYCTOM, maître d'ouvrage du projet.

Le Syndicat analyse l'existence possible d'effets très défavorables pour le réseau de chauffage urbain et ses abonnés, dans le cas où les performances envisagées par le maître d'ouvrage ne seraient pas au rendez-vous.

Il s'avère qu'une éventuelle baisse de la production d'énergie fatale et renouvelable par le SYCTOM pénaliserait les habitants raccordés, directement ou indirectement, au réseau de la CPCU : c'est le cas des 21 000 équivalent-logements du réseau de Choisy-Vitry. La phase de mise en chantier, étalée sur dix années, comporte également des risques de conséquences défavorables au réseau de chauffage urbain.

Le réseau de chauffage urbain de Choisy-Vitry porte un plan patrimonial de développement 2007-2010, cofinancé par l'ADEME et la Région d'Ile-de-France, en vue de raccorder 3 000 équivalent-logements supplémentaires. Les projets du Syndicat s'inscrivent en application du Grenelle de l'environnement qui préconise d'améliorer la valorisation énergétique des usines d'incinération existantes et d'augmenter la part d'énergie renouvelable dans les réseaux de chaleur. Or, toute baisse de la part d'énergie actuellement apportée par le SYCTOM, rendrait très difficile l'atteinte de 60% d'énergie renouvelable dans la production de la CPCU.

C'est pourquoi, le Comité syndical du SIVU de chauffage urbain Choisy-Vitry communique à l'attention de la Commission du débat public les vœux suivants :

1. Le périmètre d'étude du projet devrait prendre en compte une augmentation très probable de la population, liée aux politiques publiques de densification urbaine dans l'agglomération Parisienne. Ceci influe sur les quantités de déchets ménagers à traiter et sur les besoins énergétiques en chaleur et énergie renouvelables.
2. L'impact du projet en terme d'énergie valorisée devrait différencier et préciser les quantités d'énergie disponibles pour les réseaux de chaleur et celles disponibles pour d'autres usages.
3. L'évaluation des conséquences économiques et sociales du projet – c'est-à-dire le coût futur de l'énergie - devrait s'élargir aux populations qui contribuent au cycle vertueux de la valorisation énergétique des déchets ménagers. Dans le cas du réseau de chauffage urbain Choisy-Vitry, il s'agit essentiellement des résidents du parc social, dont une partie s'avère localisée en dehors du périmètre de compétence du SYCTOM (commune de Choisy-le-Roi).

Le SIVU de chauffage urbain de Choisy-Vitry souhaite, par ces vœux, contribuer à la conception d'un projet réalisé au bénéfice de l'ensemble du territoire et dans le souci d'un retour aux populations.

Pièce jointe : Contribution de la Ville de Vitry-sur-Seine et du Syndicat de chauffage urbain de Choisy-Vitry au débat public portant sur la transformation par le SYCTOM du centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry - Paris XIII, novembre 2009.